

Le Bureau du Congrès

CG-BUR(2023)54-74¹
13 octobre 2023

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines

Introduction

Ce document est un **exposé succinct des principaux résultats** des activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) dans les États membres et dans les régions voisines du Conseil de l'Europe, entre le **21 mars 2023 et le 22 octobre 2023**. Le dernier rapport complet sur les activités de coopération a été soumis pour information au Bureau du Congrès en mars 2023². Les projets de coopération s'inscrivent dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres, de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, ou de partenariats spécifiques³. Un débat sur les activités de coopération du Congrès a eu lieu lors de la 43^e Session du Congrès, le 27 octobre 2022.⁴

Par ses activités de coopération, le Congrès offre un soutien accru aux États membres et aux États des régions voisines qui aspirent à renforcer la démocratie locale et régionale et leurs cadres institutionnels conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Il encourage la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122), en faisant le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions plénières et la situation sur le terrain. Les activités de coopération facilitent un dialogue politique sur la mise en œuvre des recommandations liées au suivi des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Les activités de coopération suivent quatre lignes d'action : [1] soutenir les autorités locales et régionales en facilitant le dialogue avec leur gouvernement central et en renforçant leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant qu'agents du changement ; [3] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et favoriser leur engagement au niveau local ; et [4] apprendre par la pratique, par des initiatives pour une démocratie locale de meilleure qualité qui mettent en œuvre des approches innovantes, participatives, ouvertes, transparentes, responsables et inclusives au niveau local.

Les activités de coopération du Congrès appliquent une approche fondée sur les droits humains, qui met l'accent sur l'égalité de genre et sur l'intégration et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des minorités. L'objectif est de renforcer les capacités des autorités locales et régionales en matière d'intégration et de protection des droits humains au niveau local, conformément aux Priorités du Congrès⁵. Les projets de coopération du Congrès contribuent à la réalisation de [l'Agenda 2030 des Nations unies](#) pour le développement durable, en particulier aux Objectifs de développement durable 5 ([Égalité entre les sexes](#)), 10 ([Inégalités réduites](#)), 11 ([Villes et communautés durables](#)), 16 ([Paix, justice et institutions efficaces](#)) et 17 ([Partenariats pour la réalisation des objectifs](#)).

Action requise : pour information

¹ Ce document est classé confidentiel jusqu'à ce qu'il soit examiné par le Bureau du Congrès.

² Le dernier rapport complet sur les « Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines », CG-BUR(2023)51-22, Bureau du Congrès, 9 mars 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/0900001680aa8295>.

³ Les activités organisées dans le cadre de la politique de voisinage ont été mises en œuvre suite à la création par le Congrès du statut de partenaire pour la démocratie locale en 2014. Pour la politique de voisinage, voir le « Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines », CM(2017)27-final, Comité des Ministres, 19 mai 2017. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/0900001680712370>. Pour le statut, voir la Résolution 376 (2014) Statut de partenaire pour la démocratie locale : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168071aa2a>

⁴ Au cours de la 43^e session du Congrès, un débat sur les activités de coopération du Congrès a eu lieu. Nouvelles disponibles sur [Coopération : des programmes concrets pour promouvoir la démocratie locale à travers l'Europe - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux \(coe.int\)](#)

⁵ Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, "Les priorités du Congrès 2021-2026". Disponible à l'adresse suivante [Priorités du Congrès - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux \(coe.int\)](#)

Table des matières

[Développements récents](#) 3

[I. Projets bilatéraux](#) 3

[Bosnie-Herzégovine](#) 3

[Géorgie](#) 4

[République de Moldova](#) 5

[Ukraine](#) 6

[II. Projet multilatéral](#) 7

Développements récents

Au cours de la période considérée, le Congrès a mis en œuvre des projets bilatéraux en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, un projet multilatéral pour renforcer la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration en Pologne, en République de Moldova et en Roumanie, et un projet pour les forces démocratiques locales du Bélarus lancé récemment. En outre, des propositions de projets ont été soumises pour financement dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, le Belarus, le Kosovo*, le Maroc, la Tunisie, et sur la gestion des migrations au niveau local.⁶

I. Projets bilatéraux

A. Bosnie-Herzégovine

Titre du projet	Innovation dans le domaine de la participation démocratique locale en Bosnie-Herzégovine
Dates	Janvier 2022 - juin 2024
Budget	780 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025 ⁷
Objectifs	Le projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale et à créer des opportunités pour les citoyens de s'engager dans des processus participatifs innovants à Mostar et ailleurs en Bosnie-Herzégovine. Il promeut de nouvelles approches démocratiques, un gouvernement ouvert, une éthique publique, une élaboration transparente et inclusive des politiques locales dans le pays.

La **toute première réunion conjointe des présidences des associations de collectivités locales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska** a eu lieu en mai 2023, une étape importante pour une plus ample coopération future et pour les efforts de plaidoyer des associations en faveur de l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale. Dans ce cadre, une **Expertise sur la garantie de l'autonomie locale dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine** a été élaborée avec le soutien du Congrès puis débattue avec les maires en mai 2023.

La **Plateforme d'échange sur le gouvernement local ouvert** s'est réunie pour la troisième fois en mai 2023, rassemblant 22 autorités locales à travers le pays qui ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un processus décisionnel participatif reflétant les divers besoins et aspirations de leurs communautés locales.

Les villes de Banja Luka et Mostar sont soutenues par des activités de développement des capacités, en complément de leurs efforts dans **l'organisation d'assemblées citoyennes** qui se tiendront au début de l'année 2024. De plus, la ville de Sarajevo et la municipalité de Modrica bénéficient également d'activités de développement des capacités pour mettre en place des processus délibératifs adaptés.

Des représentants des autorités locales de Bosnie-Herzégovine et de leurs associations ont participé au **8^e sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert**, qui s'est tenu en septembre 2023 à Tallinn, en Estonie. Ils ont partagé leurs expériences et exprimé leur volonté de travailler davantage à la promotion des principes du gouvernement ouvert au niveau local et de contribuer à la mise en œuvre de la

*Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

⁶ Les projets compris dans le Plan d'action doivent être financés par de multiples sources, notamment les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des pays donateurs et des organisations internationales, ainsi que le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

⁷ Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025, disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/0900001680a491cf>

stratégie nationale du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

B. Géorgie

Titre du projet	Renforcer la démocratie participative et les droits humains au niveau local en Géorgie
Dates	Décembre 2020 - novembre 2023
Budget	1 800 000 € (dont 900 000 € pour le volet Congrès) ⁸
Financement	Le gouvernement autrichien et le Plan d'action pour la Géorgie 2020-2023 ⁹
Objectifs	Le projet vise à renforcer la protection des droits humains et la participation démocratique au niveau local en Géorgie en veillant à ce que les organisations de la société civile et les citoyens aient un impact réel sur les processus de prise de décision. Le projet contribue également à consolider les cadres institutionnels et à renforcer les capacités des autorités locales et de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) à protéger et intégrer dans leurs politiques et leurs stratégies des normes et pratiques fondées sur les droits humains, y compris une perspective de genre, et à éliminer toutes formes de discrimination.

Le projet est mis en œuvre en coordination avec la Direction générale de la démocratie et en étroite collaboration avec l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) et le Défenseur des Droits de Géorgie.

La mise en œuvre **d'un parcours d'apprentissage innovant pour les autorités locales sur la lutte contre la discrimination** durant l'année 2023 est l'une des principales réalisations du projet. Composé d'une série d'ateliers, de tables rondes et d'outils en ligne, ce parcours d'apprentissage vise à développer les capacités des autorités locales à concevoir et mettre en œuvre des mesures durables de lutte contre la discrimination.

En avril, le deuxième atelier du parcours d'apprentissage a été organisé dans le cadre de l'initiative "Conter l'histoire du Conseil", et a exploré comment communiquer pour assurer une participation efficace des groupes vulnérables à la vie publique locale.

En juillet, le troisième atelier s'est concentré sur le développement de codes d'éthique inclusifs pour la lutte contre la discrimination au sein des institutions publiques locales. Le parcours d'apprentissage s'est conclu en octobre par une table ronde d'échange entre pairs et de **dialogue avec le niveau central** sur l'inclusion et la non-discrimination. La participation effective des autorités locales à la conception et mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière de droits humains pourra permettre une meilleure prise en compte de ces principes.

La **protection des droits de l'enfant** était le sujet d'un atelier en ligne au mois de mars, soulignant le rôle des droits humains dans la gouvernance locale et l'efficacité des politiques adaptées aux enfants. En outre, le projet a abordé l'**inclusion des personnes handicapées** lors d'un atelier organisé en mai, en donnant aux autorités locales les moyens d'intégrer les questions de handicap dans leurs politiques.

De plus, le projet a soutenu un **dialogue** productif **entre le Défenseur des Droits** et les autorités locales, représentées par NALAG. Le Forum géorgien d'échange sur les droits humains, une plateforme composée de 13 autorités locales, s'est réuni en juillet avec le Défenseur des Droits de Géorgie nouvellement élu pour discuter de la coopération en matière de localisation des droits humains, de sensibilisation et d'échange de

⁸ Le projet est mis en œuvre conjointement par le Congrès et la Direction générale de la démocratie, Division des élections et de la société civile.

⁹ Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 est financé par 9 États membres : République tchèque, France, Allemagne, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Pays-Bas, Norvège, Suède. Le plan d'action est disponible à l'adresse suivante : [Détails du résultat \(coe.int\)](https://www.coe.int/fr/Document/CoE-Plan-Action-2020-2023)

bonnes pratiques. Ce dialogue renforcé est aligné avec le **projet de stratégie de NALAG pour la localisation des droits humains**, développé par le nouveau **Comité sur la localisation des droits humains**, soutenu par le projet.

Enfin, un **cours en ligne** sur "l'intégration de la dimension de genre au niveau local en Géorgie" a été testé en août et lancé sur la nouvelle plateforme de ressources sur les droits humains de NALAG. Il permettra de donner aux autorités locales et au personnel municipal des stratégies de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité de genre.

C. République de Moldova

Titre du projet	Renforcer la culture du dialogue et la gouvernance locale éthique et ouverte en République de Moldova
Dates	Mars 2022 - mars 2024
Budget	475 000 €
Financement	Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024 ¹⁰
Objectifs	Le projet vise à renforcer le dialogue politique entre les autorités locales et centrales, à soutenir l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale par l'intégrité, la prévention de la corruption, le gouvernement ouvert, l'éthique publique et l'égalité de genre au niveau local, ainsi qu'à soutenir les autorités dans la gestion des migrations. Ensemble, ces efforts contribuent à améliorer la qualité de la démocratie locale et à garantir que les citoyens de la République de Moldova bénéficient de politiques et de pratiques locales éthiques, équitables, inclusives et ouvertes.

Depuis mai 2023, le projet a permis des avancées importantes dans la promotion d'un gouvernement local ouvert. Le projet a renforcé les connaissances des autorités locales et du Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) sur les principes du gouvernement ouvert et de leur importance ; puis a accompagné ces acteurs dans un processus de cocréation du **5ème Plan d'action national pour le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)** avec les autorités centrales et des organisations de la société civile. Pour la première fois depuis que la Moldova a rejoint le PGO en 2011, le **Plan d'action comprend des engagements locaux proposés par les autorités locales**. Autre nouveauté, le **Conseil de coordination pour un gouvernement ouvert**, dirigé par le gouvernement, **inclut désormais un siège pour les autorités locales**, représentées par CALM. Ces réalisations sont essentielles pour la progression des politiques liées au gouvernement ouvert et pour renforcer la culture du dialogue entre les différents niveaux de gouvernement. Les acteurs locaux de la gouvernance et CALM bénéficient d'une plus ample reconnaissance de leur rôle-clé dans la définition des stratégies nationales et des engagements envers les partenaires internationaux.

Le Congrès a travaillé en étroite collaboration avec les autorités nationales et CALM sur l'élaboration de la **stratégie nationale de réforme de l'administration publique**, dans l'optique de soutenir davantage le dialogue multi-niveau. Les commentaires et contributions de l'association nationale ont été appréciés par les autorités centrales et la majorité d'entre eux ont été intégrés dans la stratégie finale adoptée en juillet.

En outre, des représentants des autorités locales et nationales ont participé à une **visite d'étude en Serbie** en juillet, où ils ont échangé avec des représentants de l'association nationale serbe des autorités locales sur le plaidoyer et les services aux membres. Ils ont pu en apprendre davantage sur le mécanisme de consultation en Serbie, ainsi que sur l'harmonisation des politiques, réglementations et normes nationales et locales dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, à travers des échanges avec le ministère de

¹⁰ Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024 est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/0900001680a029ae>

l'administration de l'État et de l'autonomie locale.

Afin de favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes au processus décisionnel local, un **guide sur la prévention et la lutte contre le sexisme en République de Moldova** a été élaboré, complétant ainsi la série de congrès sur ce sujet.

Le projet soutient également le développement d'un indice de perception des droits humains, en collaboration avec d'autres projets du Conseil de l'Europe, afin de s'assurer que les résultats reflètent également la situation au niveau de la gouvernance locale.

D. Ukraine

Titre du projet	Renforcer la gouvernance multi-niveau, la démocratie et les droits humains au niveau local en Ukraine
Dates	Janvier 2023 - décembre 2024
Budget	1 200 000 €
Financement	Plan d'action pour l'Ukraine "Résilience, relance et reconstruction" 2023-2026 ¹¹
Objectifs	Le projet vise à renforcer le dialogue, le partenariat et la consultation entre les différents niveaux de gouvernement, à améliorer la gouvernance collaborative et la participation des citoyens conformément aux principes de la démocratie locale et du gouvernement ouvert, et à promouvoir et garantir le droit à l'égalité et à la non-discrimination au niveau local, pour la relance et la reconstruction en Ukraine. Il contribue ainsi à la construction de communautés locales éthiques, inclusives, durables, résilientes et transparentes.

Le Congrès met en œuvre des activités de coopération en Ukraine depuis 2014, le projet le plus récent ayant été lancé en janvier 2023. Ce projet complète le dialogue politique et le soutien à l'Ukraine.

Le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Leendert Verbeek, et le Secrétaire Général du Congrès, Mathieu Mori, **se sont rendus en Ukraine** du 18 au 20 avril 2023. Ils ont participé activement à plusieurs événements de haut niveau tels que le Sommet international des villes et des régions, le premier Sommet ukrainien des centres civiques ouverts, et enfin une table ronde au cours de laquelle la Feuille de route pour la bonne gouvernance démocratique a été discutée. A cette occasion, un **protocole d'accord** a été signé entre le Congrès et l'Association des villes ukrainiennes (AUC) pour renforcer les efforts de plaidoyer commun, la stabilité démocratique et la résilience des autorités locales.

Le Sommet des centres civiques ouverts susmentionné a été organisé conjointement par le Congrès et la ville de Kiev. Environ 400 élus locaux, fonctionnaires et activistes locaux se sont réunis pour partager et diffuser dans toutes les régions d'Ukraine de nouvelles approches visant à renforcer l'engagement des citoyens et les pratiques de lutte contre la discrimination au niveau local par le biais de centres civiques.

L'expérience et les succès de plus de 100 municipalités ukrainiennes dans la réponse aux problèmes les plus urgents rencontrés par leurs citoyens et dans la prise en compte de leurs besoins ont été mis en avant lors du "marathon du gouvernement ouvert" dans le cadre de l'initiative mondiale "**Open Gov Week**". Les participants ont partagé de bonnes pratiques en matière d'approches innovantes et résilientes de gouvernement ouvert en temps de guerre. Les initiatives en matière d'engagement des jeunes, de gouvernance numérique, de cohésion sociale et d'inclusion de dix municipalités ont été récompensées.

Des représentants de ces 10 municipalités et d'autres élus locaux de 11 régions ukrainiennes ont participé au 8^e **sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert**, qui s'est tenu en septembre 2023 à

¹¹ Le plan d'action pour l'Ukraine 2023-2026 est disponible à l'adresse : [Détails du résultat \(coe.int\)](#)

Tallinn, en Estonie. Ils ont ainsi pu partager leur expérience d'approches innovantes pour améliorer l'ouverture et la transparence du gouvernement au niveau local, l'engagement des jeunes, les mécanismes de cocréation et l'e-gouvernance. Le Congrès a par ailleurs organisé un événement parallèle, « Favoriser le gouvernement ouvert en tant qu'ingrédient clé pour des autorités locales résilientes », qui a rassemblé des participants d'Ukraine, de la République de Moldova et du Secrétariat du PGO. Ensemble ils ont identifié les principaux enseignements du Sommet et les prochaines étapes pour la localisation des principes de gouvernement ouvert dans leurs communautés.

Enfin, un appel à candidatures pour la mise en œuvre d'initiatives locales a été lancé début octobre. Il permettra au Congrès de soutenir jusqu'à 10 autorités locales dans l'introduction d'innovations démocratiques par le biais d'approches de gouvernement ouvert et dans la protection des droits humains au niveau local dans les communautés locales. Les municipalités sélectionnées bénéficieront du soutien d'experts qui se concentreront sur les processus, les outils et les mécanismes de gouvernance à mettre en place pour atteindre les objectifs des initiatives locales.

II. Projet multilatéral

Titre du projet	Renforcer la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration
Dates	Janvier 2023 - décembre 2024
Budget	500 000 €
Financement	Allemagne - Mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile en Europe (2021-2025). ¹²
Objectifs	Le projet contribue à renforcer la démocratie locale en Pologne, en République de Moldova et en Roumanie pour des sociétés inclusives, résilientes et durables. Ce projet multilatéral et multipartite soutient les autorités locales et régionales confrontées aux défis migratoires afin qu'elles soient en mesure de fournir des solutions durables et démocratiques aux citoyens et aux migrants dans les pays ciblés.

Le projet a été salué comme opportun et nécessaire lors de la première réunion du **Comité de pilotage** du projet, le 29 juin 2023 à Strasbourg. Des représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de son Secrétariat, des représentants de l'Association des villes polonaises, du Congrès des autorités locales de Moldova et de l'Association des communes de Roumanie ont également échangé avec la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, Leyla Kayacik. Cette dernière a souligné le rôle clé des autorités locales dans l'accueil et l'intégration des réfugiés. La réunion s'est conclue par la signature d'un **protocole d'accord quadripartite** entre le Congrès et l'Association des villes polonaises (APC), le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) et l'Association des communes de Roumanie (ACoR).

En outre, le projet a lancé sa propre **Communauté de pratique sur les migrations et les droits humains au niveau local**, qui servira de plateforme d'échanges entre pairs et réunit des autorités locales de Pologne, de la République de Moldova et de la Roumanie, ainsi leurs homologues européens. Lors de leur première réunion à Strasbourg le 29 juin, les membres de la Communauté de pratique ont discuté des premières conclusions de **l'évaluation de base du projet**, puis ont pris part à une discussion guidée sur la gestion des migrations au niveau local, afin de mieux comprendre les réalités pratiques au niveau local et d'identifier les principaux défis et besoins à aborder dans le cadre du projet. Le rapport d'évaluation de base du projet sera publié à la fin du mois d'octobre.

¹² Le plan d'action est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/plan-d-action-du-conseil-de-l-europe-sur-la-protection-des-personnes-v/1680a40a02>